

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 76-10 DU 30 AVRIL 1976
PORTANT AUTORISATION DE VENTE

Le Conseil d'administration de l'Agence Financière de Bassin Seine-Normandie

Autorise le Directeur à

Vendre, de gré à gré, à l'Etat (Service de la Navigation) un immeuble non bâti situé sur le territoire de la commune de GRAVON en 10 parcelles, d'une contenance totale de 2 hectares 62 ares 50 centiares, savoir :

- 23a 25ca Id. " La Charbonnière" cad.Son.A n° 25
- 2a 45ca Id. " Les Prés Ruelle" cad.Son.A n°34
- 60a 50ca de la parcelle Id. "Le Pré Gardon" cad.Son.A n° 83
de 1ha 00a 60ca
- 1ha 44a 20ca " " " " cad.Son.A n°28
de 2ha 35a 55ca
- 12a " " "Les Prés Ruelle" " cad.Son. A n°33
de 22a 60 ca
- 35ca " " " " cad.Son. A n°40
de 79a 10ca
- 85 ca " " " " cad.Son. A n° 41
de 11a 85 ca
- 3a 40ca " " " " cad.Son. A n°42
de 36a 90ca
- 2a 80ca " " " " cad.Son. A n°43
de 16a 22ca
- 12a 70ca " " " " cad.Son. A n°48
de 4ha 88a 80ca

moyennant le prix de cent quarante trois mille sept francs (143 007 F).

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER